

# CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

SEANCE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE - 18 H 30

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR - ANALYSE SOMMAIRE

D.G.S. ~ Secrétariat Général  
BC

### I. PREAMBULE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Septembre 2009

Rapporteur : M. le Maire

### II. AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

#### **Administration Générale**

#### 1) Désignation du Secrétaire de Séance

*Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.*

Rapporteur : M. le Maire

#### 2) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 3 du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs

*Monsieur le Maire rendra compte des décisions qu'il aura été amené à prendre en application de la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 15 Juin 2009 portant délégation de pouvoirs.*

Rapporteur : M. le Maire

### **3) Commission d'Appel d'Offres - élection des représentants du Conseil Municipal**

*L'assemblée délibérante sera amenée à procéder à une nouvelle élection de l'ensemble des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.*

Rapporteur : M. Le Maire

### **4) Recensement de la population 2010 - rémunération des agents recenseurs**

*Le décret en Conseil d'Etat 2003-485 du 5 juin 2003 pris pour l'application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, détermine les modalités et la procédure du nouveau recensement de la population, dont le prochain se déroulera du 21 janvier au 27 février 2010, pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants. C'est dans cette optique qu'il sera demandé au conseil municipal de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs.*

Rapporteur : M. Le Maire

## **Affaires Agricoles**

### **5) Marais Communal - Cahier des Charges régissant les conditions de location des terres maraîchères communales - révision**

*Le dernier cahier des charges qui régit les conditions de location des terres du Marais Communal datant du 28 Juin 1996, le Conseil Municipal sera amené à adopter un nouveau Cahier des charges suite à une évolution de la réglementation dans le domaine agricole.*

Rapporteur : M. F. DOYER

## **Affaires Culturelles**

### **6) Conservatoire à Rayonnement Départemental - aide au fonctionnement -demande de subvention auprès de l'Etat - Programme 2009**

*Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer a pour vocation l'accès à la pratique musicale et chorégraphique en relation avec la diffusion. De l'initiation à la formation préprofessionnelle, il dispense l'enseignement des techniques, connaissances et moyens d'expression permettant une pratique amateur de haut niveau ou l'acquisition d'un métier. Afin de poursuivre les différentes actions dynamisées par le protocole de décentralisation culturelle, Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat une aide financière la plus élevée possible.*

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

### **7) Conservatoire à Rayonnement Départemental - fonctionnement du cycle pré-professionnel - demande de subvention auprès de la Région Nord - Pas de Calais**

*La Ville de Saint-Omer a signé une convention cadre pour les sites pilotes 2003 - 2005 avec l'Etat et la Région Nord - Pas de Calais. Le décret n°2005-675 du 16 juin 2005 instaurant un nouveau cursus d'enseignement professionnel initial (CEPI) débouchant sur l'obtention d'un diplôme national d'orientation professionnelle a incité les conservatoires à rayonnement départemental du Nord-Pas-de-Calais à proposer ce CEPI dès la rentrée de septembre 2007. 20 élèves étant inscrits en CEPI musique au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Saint-Omer depuis Octobre 2007, il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional la poursuite de la subvention afin de doter le CRD de Saint-Omer des enseignements obligatoires à la structuration de ce nouveau cursus spécialisé.*

Rapporteur : M. Th. TRIBALAT

**8) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable - année 2008 - Information des usagers.**

*Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2009, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**9) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - année 2008 - Information des usagers.**

*Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2009, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**10) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif - année 2008 - Information des usagers.**

*Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2009, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**11) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2008 - Information des usagers.**

*Le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'approuvé par le conseil communautaire, lors de sa séance du 26 juin 2009, sera présenté au Conseil Municipal, pour mise à disposition du public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**12) Aire d'Accueil des gens du voyage - compte-rendu technique et financier - année 2008 - Information des usagers.**

*Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 26 juin 2009, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation de l'aire d'accueil des Gens du voyage, au titre de l'année 2008, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**13) Complexe Culturel d'agglomération Daniel Balavoine - compte-rendu technique et financier - saison 2007-2008 - Information des usagers.**

*Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 26 juin 2009, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion du Complexe Culturel Daniel Balavoine, au titre de la saison 2007-2008, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.*

**Rapporteur : M. le Maire**

**14) Service d'exploitation des transports collectifs - compte-rendu technique et financier - année 2008 -Information des usagers**

*Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 26 juin 2009, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à l'exploitation des transports collectifs au titre de l'année 2008, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.*

Rapporteur : M. le Maire

**15) Office de Tourisme de Pôle - compte-rendu technique et financier - année 2008 - Information des usagers.**

*Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 26 juin 2009, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion de l'Office de Tourisme de Pôle, au titre de l'année 2008, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.*

Rapporteur : M. F. DOYER

**16) Pépinière d'entreprises - compte-rendu technique et financier - année 2008 - Information des usagers.**

*Conformément à la Loi N°96-142 du 21 février 1996 et à l'article L.1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de SAINT-OMER, lors de sa séance du 26 juin 2009, a approuvé le compte-rendu technique et financier afférent à la gestion et à l'animation de la pépinière d'entreprises, au titre de l'année 2008, lequel document sera présenté au Conseil Municipal pour mise à disposition du Public.*

Rapporteur : M. F. DOYER

|                        |
|------------------------|
| <b>Marchés Publics</b> |
|------------------------|

**17) Restauration collective des élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires et du personnel communal - marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour le service, la fourniture et la livraison des repas**

*Le marché de la restauration collective des élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires et du personnel communal étant arrivé à échéance, il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert pour le service, la fourniture et la livraison des repas.*

Rapporteur : M. F. DOYER

**18) Indemnisation de préjudices subis par des tiers**

*Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter le principe du règlement total d'un sinistre, pour lequel la Ville de SAINT-OMER devient son propre assureur et d'imputer la dépense en résultant au Budget Communal.*

*Sinistre du 29 Juin 2009 : VILLE/M. Yves SALOMEZ  
montant de la franchise : 120, 80 €*

Rapporteur : M. F. DOYER

## Travaux - Voirie - Environnement

### 19) Projet d'aménagement du Parking de l'Esplanade - lancement de concours

*La Municipalité de Saint-Omer, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, s'est engagée dans une réflexion globale sur son plan de circulation et de stationnement ainsi que sur la mise en valeur des principales places du centre ville. Le projet de réaménagement et de mise en valeur de la place de l'Esplanade, dont le coût prévisionnel est défini à 3 500 000 Euros TTC, marquera donc la 1<sup>ère</sup> étape opérationnelle de cette réflexion d'ensemble. A ce titre, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre paraît opportun. Il sera demandé au conseil municipal d'arrêter le principe de la réalisation d'un parking aérien sur l'actuel parking de l'Esplanade et de donner son accord pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre avec constitution par vote des membres du jury.*

Rapporteur : M. A. GERARD

### 20) Dotation Globale d'Équipement - année 2010 - demande de subvention auprès de l'Etat

*Par correspondance en date du 20 octobre 2009, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais a sollicité la Ville de Saint-Omer en vue de présenter des dossiers susceptibles d'être financés par la Dotation Générale d'Équipement (DGE) au titre de l'année 2010. Il sera demandé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition visant à soutenir un projet de réfection extérieure de l'Ecole Jules Ferry.*

Rapporteur : M. A. GERARD

## Affaires Foncières

### 21) Signature d'une convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais en vue de l'acquisition de l'immeuble 1 bis, Place Sithieu à SAINT-OMER

*La Ville de SAINT-OMER est intéressée par un ensemble foncier et immobilier inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques sis n°1b, place Sithieu sur le site de « la Motte Castrale » qui donne sur l'enclos de la Cathédrale Notre-Dame. Un projet viserait à créer sur ce site, en lien avec la Cathédrale, une Maison du Patrimoine vivant. A la demande de la Ville, l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais a accepté d'intervenir pour l'acquisition et le portage foncier du site de la « Motte Castrale », dans la perspective de la mise en place de ce projet et de passer à cet effet une nouvelle convention opérationnelle sur le périmètre concerné. De son côté, conformément à la procédure, le Conseil Communautaire a autorisé, lors de sa séance du 05 novembre dernier, la signature d'un avenant à la convention cadre permettant d'y ajouter cette opération dont la réalisation sera effectuée pour le compte de la Ville et de déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier sur le périmètre opérationnel de la future convention et pendant sa durée. Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord sur la démarche entreprise auprès de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas-de-Calais pour solliciter son concours en vue d'assurer l'acquisition et le portage foncier du bien intéressant la Collectivité*

Rapporteur : M. A. GERARD

## Affaires Economiques

### 22) Demande de dérogation à la législation sur le repos dominical par la Société EXPRESS DECOUPE

*Suite à une demande formulée auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle par la Société EXPRESS DECOUPE, sise sur le territoire de la Ville de SAINT-OMER, visant à obtenir l'autorisation d'occuper du personnel salarié les dimanches 4 - 11 - 18 - 25 Octobre 2009 ; 1<sup>er</sup> - 8 - 15 - 22 - 29 Novembre 2009 ; 6 - 13 - 20 et 27 Décembre 2009, le Conseil Municipal sera invité à émettre son avis à ce sujet.*

**Rapporteur : M. A. GERARD**

## Finances

### 23) Virements et ouvertures de crédits

*Depuis le vote du Budget Primitif pour 2009, il est apparu nécessaire de procéder à des virements et ouvertures de crédits, lesquels seront présentés à l'Assemblée Délibérante.*

**Rapporteur : M. F. DOYER**

### 24) Débat d'orientation budgétaire

*Il sera fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires.*

**Rapporteurs : M. le Maire**  
**M. F. DOYER**

Le Maire,

B. MAGNIER